



Litige Pole emploi sur Allocation

Par **Euskadi1965**, le **28/02/2023** à **14:25**

Inscrit à Pole emploi suite à un licenciement économique . CSP signé en Guadeloupe au 16 juin 2021. Tranfert du dossier. Fin CSP je trouve un poste qui ne me garde pas au bout de 7 semaines. actualisation pendant ce temps. Prime versée pour long deplavement et versement de la moitié des droits restants CSP. Fin Mai 2021 bascule vers ARE. au taux de 57 % du brut jusqu'a fin fevrier. Jevretrouve un poste pour 4 mois et je continue de actualaiser comme demandé. Je precise que a chaque fin d'activité ...on me fait une reinscription alors que je n'ai jamais été radié et que j'actualisai. Je fais un premier courrier pour expliquer que au moment de la, signature du CSP, plusieurs Agents m'ont expliqué que je touchai 75% de mon Brut lors du CSP puis 57 % pour les 24 mois restant. Je monte un premier dossier pour exp^liquer que la loi a été repoussé plusieurs fois sur la dégressivité et je n'étais donc pas concerné par un effet rétroactif. Un agent me revient et me fait toute une serie dec alculs et finalement me rajoute deux mois à 57%. J'ai pris acte car je devais accentuer ma recherche d'emploi, je suis senior, mon profil est presque disparu et je suis sportif ...plein d'energie. Maintenant je n'ai toujours pas retrouvé d'emploi et je veux utiliser mon restant d'allocations mais sans etre diminué à 30% à partir de fin mai 2023.

Le fait que Pole emploi me redonnedans un premier temps me laisse penser que il ya un flou que soit eux exploitent ou moi. Je veux don,c faure une nouvelle procedure pour rester à un niveau de 57% de mon brut. Je tiens à défendre mes droits car ce maitient à 57 % est ce que l'on m'adit à plusieurs reprises et que je veux me servir du capiatl restant pour monter un projet qui n'existe pas en france. Je n'ai pas peutr dutravail et de bouger, je suis du Paysa basque et n'aoi pas hesite à aller tracvailler aux Anitlles loin de ma famille.

Quel est votre avis et pouvez vous me donner un argument pour me défendre ?

Merci de votre aide.

Thierry

Par **P.M.**, le **28/02/2023** à **15:18**

Bonjour,

Il faudrait que vous précisiez à quoi est due cette dégressivité car il doit bien y avoir une raison...

Par **Euskadi1965**, le **28/02/2023** à **15:40**

Non il n y a pas de raison invoquée. Se basant sur des regles inscrites commes procédures chez Pole emploi. Le gouvernement l'avait inscrit comme objectif avant le covid 19 et repoussé à cause de celui ci au 1er Juillet 2021. report encore une autre fois Foin Novembre 2021 Et apparemment en appllication depuis Fin Décembre 2021.

Pole emploi se couvre sur les nouvelles regles me concernant tout simplement.

C'est là que je suis pas D'accord et que je conteste à nouveau car Pole emploi ferait actionner un effet rétro-Actif.

Je précise que la nouvelle regle concerne les gros salaires à plus de 4500 € brut dont je suis fais partie.

J'ai signé Mon CSP le 16 juin 2021 et je suis resté tout le temps inscrit.

Thierry

Par **Euskadi1965**, le **28/02/2023** à **15:48**

Non il n y a pas de raison invoquée. Se basant sur des regles inscrites commes procédures chez Pole emploi. Le gouvernement l'avait inscrit comme objectif avant le covid 19 et repoussé à cause de celui ci au 1er Juillet 2021. report encore une autre fois Foin Novembre 2021 Et apparemment en appllication depuis Fin Décembre 2021.

Pole emploi se couvre sur les nouvelles regles me concernant tout simplement.

C'est là que je suis pas D'accord et que je conteste à nouveau car Pole emploi ferait actionner un effet rétro-Actif.

Je précise que la nouvelle regle concerne les gros salaires à plus de 4500 € brut dont je suis fais partie.

J'ai signé Mon CSP le 16 juin 2021 et je suis resté tout le temps inscrit.

Thierry

Par **P.M.**, le **28/02/2023** à **15:56**

Vous n'expliquez pas la raison vous donnez des dates mais le principe de la dégressivité si elle correspond à des règles inscrites c'est qu'il y en a car de toute façon aussi la durée de versement de l'ARE n'est pas éternelle...